

snalc
de l'école au supérieur



AESH et AED

Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap
et pour les assistants d'éducation

Le SNALC revendique

une sécurisation
des parcours

une revalorisation
salariale

une stabilité de l'environnement
de travail et de l'emploi

une réelle
formation

une meilleure
protection

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022



Pour les AED et les AESH, le SNALC revendique

UNE SÉCURISATION DES PARCOURS

- Un statut de fonctionnaire de catégorie B

Pour les AED

- Un recrutement sous contrat de 3 ans et l'obtention d'un CDI après un unique CDD de 3 ans pour les AED qui le souhaitent
- La pérennisation de l'affectation sur une école, un collège ou un lycée

UNE REVALORISATION SALARIALE

Pour les AED

- La création d'une grille indiciaire nationale avec avancement automatique et accéléré pour les premiers échelons
- Un montant de l'heure supplémentaire au moins égal à 125% du SMIC horaire et un forfait nuit de 5h

Pour les AESH

- Un temps complet assuré auprès d'un unique employeur (DSDEN ou Rectorat)
- La fin des recrutements par des EPLE

Pour les AESH

- Une augmentation de 50% du salaire pour tous les AESH
- L'instauration d'une indemnité spéciale couvrant les frais de déplacement

UNE STABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

- Des recrutements massifs d'AED et d'AESH, afin de pallier le manque récurrent de personnels
- Un accès au temps complet pour les AED et AESH qui le souhaitent

Pour les AED

- Une redéfinition, une clarification et une hiérarchisation des missions des AED
- Un recrutement académique pour éviter pressions et abus par des chefs d'établissement

Pour les AESH

- L'abandon des PIAL
- La stabilité de l'affectation et de l'emploi du temps
- La création de brigades de remplaçants pour couvrir les besoins d'accompagnement de tous les élèves notifiés

UNE RÉELLE FORMATION

- Une véritable formation initiale et continue de qualité, avec pour les AED, un doublement du crédit d'heures pour formation
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées
- Un accès facilité au congé de formation professionnelle et au compte personnel de formation

UNE MEILLEURE PROTECTION

- Une véritable médecine du travail et de qualité
- Un accès effectif à l'ensemble des prestations revalorisées de l'action sociale
- Un rôle accru de la CCP (recrutement, affectation, droit à la formation...)

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022